



Donges, le 24 mars 2017

Direction générale  
Affaire suivie par :  
Landry BOUTIN

## CONSEILLERS MUNICIPAUX

N/réf : LB/GLB – 2017-095

Objet : **Conseil Municipal**  
Pièce jointe : 1 projet

Madame, Monsieur,

La prochaine réunion du Conseil Municipal aura lieu le :

**Mercredi 05 avril 2017 à 19 heures  
en Mairie, salle du Conseil Municipal**

### ORDRE DU JOUR :

1. Intercommunalité - Nouvelle répartition des sièges du Conseil Communautaire de la CARENE - Approbation ;
2. Questions diverses.

Comptant sur votre présence,

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.



**François CHENEAU**  
Maire de DONGES  
Vice-Président de la CARENE



## **Conseil Municipal du 05 avril 2017**

### **Compte rendu**

L'an deux mille dix sept, le cinq avril, à *dix neuf heures*, le Conseil Municipal de la commune de DONGES s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale en date du vingt quatre mars deux mille dix sept, sous la présidence de Monsieur François CHENEAU, Maire.

**Nombre de conseillers en exercice : 29**

**Etaient présents : 25**

Monsieur CHENEAU François – Madame ARDEOIS Martine – Monsieur OUISSE Louis – Madame SALMON Sandrine – Monsieur KLEIN Rémy – Madame PICOT Marie-Andrée – Monsieur LEROUX Jean-Pierre – Madame AUFFRET Anne – Monsieur PONTACQ Patrick – Madame OLIVEIRA Angélique – Monsieur RIAUD Didier – Madame DELALANDE Claire – Monsieur HAUGOU Thomas – Madame COICADAIN Cécile – Messieurs ROULET Jean-Paul – GIRARDEAU Alain – Madame LECAMP Yveline – Monsieur NICOLLET Jean-Marc – Madame RIOT Michelle – Monsieur BAUDICHAUD Ghislain – Madame ALBERT Viviane – Monsieur CHAZAL Alain – Madame MORICLET Claudine – Monsieur DELALANDE Mikaël – Madame MISIN Christine.

**Etaient excusés avec pouvoirs : 2**

Madame BRULE Nathalie (procuration à Monsieur GIRARDEAU Alain)  
Monsieur LETERRIER Philippe (procuration à Monsieur NICOLLET Jean-Marc)

**Etaient excusés : 2**

Madame POTEREAU Laury – Monsieur SALIOT Rémi.

**Secrétaire de séance : Monsieur HAUGOU Thomas**

\*\*\*\*\*

## **Monsieur le Maire**

Nous n'approuvons pas le procès-verbal de la dernière réunion qui vous sera communiqué ultérieurement et nous sommes réunis comme vous le savez à un horaire et à un jour exceptionnels de la semaine car nous devons délibérer avant vendredi sur la nouvelle répartition des sièges au sein du Conseil Communautaire de la CARENE.

\*\*\*\*\*

## **DELIBERATION N° 1 : Intercommunalité Nouvelle répartition des sièges du Conseil Communautaire de la CARENE : Approbation**

\*\*\*\*\*

### **RAPPORTEUR : Monsieur le Maire**

#### **Exposé**

Par délibération du Conseil Communautaire du 26 mars 2013, la CARENE a fait le choix d'un accord local à l'unanimité entre les dix communes et approuvé la répartition des sièges du Conseil Communautaire portant à 60 le nombre d'élus.

Par courrier du 16 mars 2017, le Président de la CARENE a été saisi par le Préfet sur l'obligation pour la Communauté d'agglomération de délibérer à nouveau sur cet accord local.

En effet, le Conseil Municipal de la commune de Trignac ayant perdu le tiers de ses membres, les articles L.270 et L.258 du Code électoral imposent de renouveler le Conseil Municipal par l'organisation d'élections partielles intégrales.

En application des dispositions de l'article 4 de la loi n° 2015-264 du 9 mars 2015 autorisant l'accord local de répartition des sièges de conseiller communautaire, l'obligation d'organiser des élections partielles intégrales au sein de la commune de Trignac a une conséquence directe sur la communauté d'agglomération de la région nazairienne et de l'Estuaire.

La loi précitée a été prise à la suite de la décision du Conseil Constitutionnel "Commune de Salbris" du 20 juin 2014, déclarant inconstitutionnelles les dispositions du 2ème alinéa du 1 de l'article L. 5211-6-1 du code général des collectivités territoriales relatives aux accords locaux passés entre communes membres d'une communauté de communes. Elle rétablit une possibilité d'accord local compatible avec la décision du conseil constitutionnel, en modifiant la rédaction du 2ème alinéa de l'article L. 5211-6-1 précité.

Ainsi, selon l'article 4 de la loi du 9 mars 2015, *«en cas de renouvellement intégral ou partiel du conseil municipal d'une commune membre d'une communauté de communes ou d'une communauté d'agglomération dont la répartition des sièges de l'organe délibérant a été établie par accord intervenu avant le 20 juin 2014, il est procédé à une nouvelle détermination du nombre et de la répartition des sièges de conseiller communautaire en application du même article L. 5211-6-1, dans sa rédaction résultant de la présente loi, dans un délai de deux mois à compter de l'événement rendant nécessaire le renouvellement du conseil municipal»*.

La répartition des sièges au sein du Conseil Communautaire de la communauté d'agglomération a été actée par arrêté préfectoral du 3 octobre 2013. Dès lors, la composition du conseil communautaire doit être révisée.

Conformément aux dispositions de l'article L. 5211-6-1, le nombre et la répartition des sièges de conseiller communautaire peuvent être établis soit :

- selon les modalités prévues aux II à IV de l'article L.5211-6-1, ce qui représente au cas d'espèce 48 sièges,

- ou par accord des deux tiers au moins des conseils municipaux des communes membres de la communauté de communes, représentant plus de la moitié de la population de celle-ci ou de la moitié au moins des conseils municipaux des communes membres représentant plus des deux tiers de la population de celles-ci. Cette majorité doit comprendre le conseil municipal de la commune dont la population est la plus nombreuse, lorsque celle-ci est supérieure au quart de la population des communes membres.

Cet accord est encadré par des conditions de répartition des sièges, détaillées à l'article L.5211-6-1 2° du CGCT, qui doivent respecter un principe général de proportionnalité par rapport à la population de chaque collectivité membre de la communauté d'agglomération. En l'absence d'accord, les sièges seront répartis selon les modalités prévues aux II à IV de l'article L.5211-6-1 précité.

Les Maires de la CARENE, réunis en Conférence des maires le 21 mars 2017, ont fait le choix d'un accord local entre les 10 communes et approuvé à l'unanimité la répartition des sièges du Conseil Communautaire comme suit :

<b>Population municipale</b>	<b>COMMUNES</b>	<b>Nb de sièges</b>	<b>%</b>
69350	St Nazaire	29	50,00
10709	Pornichet	6	10,34
7547	Donges	4	6,90
7442	Trignac	4	6,90
7037	Montoir	4	6,90
6038	St André des eaux	3	5,17
4028	La Chapelle des marais	2	3,45
3929	St Joachim	2	3,45
3196	St Malo de guersac	2	3,45
2889	Besné	2	3,45
		<b>58</b>	<b>100,00</b>

### **Proposition**

Il est proposé au Conseil Municipal de délibérer et d'approuver le nouvel accord local précisant les nouvelles modalités de répartition des sièges au sein du Conseil Communautaire portant à 58 le nombre de conseillers communautaires.

**Monsieur le Maire** invite le Conseil Municipal à en délibérer.

## **Monsieur le Maire**

La lecture de cette délibération est certainement ardue. Elle ne permet pas de comprendre facilement les enjeux. Je crois qu'au sein du Conseil Municipal, les différents groupes ont été informés, car nous avons eu une réunion au sein du groupe majoritaire et j'ai eu une rencontre avec les représentants des trois groupes de l'opposition.

Nous savons tous que cette obligation de redélibérer est un dommage collatéral des problèmes Trignacais. Personne n'avait pris conscience que si une des communes devait réélire son Conseil Municipal après 2014, cela imposerait de repartir à zéro sur la fixation du nombre des sièges de chaque commune au Conseil Communautaire.

L'accord local de 2013 avait été négocié et approuvé à l'unanimité à l'époque. Par cet accord, je rappelle brièvement que la ville centre, c'est-à-dire Saint-Nazaire, avait accepté d'être un peu moins représentée que la proportionnelle le justifiait, car elle pèse 70 000 habitants sur la CARENE qui en compte environ 120 000. Elle acceptait donc d'être nettement en dessous de la moitié des sièges pour donner plus de représentation aux petites communes : Besné, Saint-Malo-de-Guersac, La-Chapelle-des-Marais, Saint-Joachim, etc...

Un recours au Conseil Constitutionnel d'une commune de Salbris a fait déclarer inconstitutionnels ces accords locaux. C'est très dommage, parce que cette commune se plaignait d'être sous-représentée, et cela a abouti à ce que les petites communes seront encore moins bien représentées qu'avant...

Je rappelle aussi que le Maire de Saint-Nazaire, Président de la CARENE, nous a très clairement exposé ce que nous savions déjà, c'est-à-dire que ce n'était pas une demande de Saint-Nazaire d'avoir plus de sièges à la CARENE. Il faut que ce soit très clair, même si Saint-Nazaire va avoir maintenant 6 sièges en plus qu'avant.

Cette modification est une application stricte de la Loi selon un des scénarios qui a été retenu, car il n'y avait pas de bons scénarios étudiés conformes à la nouvelle règle. Le scénario légal prévoyait que l'on soit à 48 sièges. Je crois que Saint-Nazaire augmentait de 3 sièges mais que des communes comme Montoir de Bretagne et Trignac perdaient 2 sièges chacune et passaient de 5 à 3. Donges passait de 5 à 4.

Ce scénario qui pénalisait beaucoup Montoir-de-Bretagne et Trignac, moins peuplées que Donges, n'était acceptable par personne, compte tenu du poids surtout de Montoir-de-Bretagne dans l'économie locale. Le scénario le moins mauvais ou qui recueillait le plus d'accord était celui proposé ce soir, qui pour nous présente l'inconvénient de nous faire perdre 1 siège, mais qui n'en fait perdre qu'1 seul à Montoir et Trignac et qui en fait perdre 1 aussi aux petites communes qui n'auront plus que 2 conseillers communautaires à la CARENE. C'est peu, 2 sur 58, et cela ne sera pas facile pour elles de suivre le travail des commissions avec seulement 2 élus. C'est un regret général partagé par tous les maires que l'on doit en arriver là.

Je précise aussi que s'il n'y avait pas eu d'élection à Trignac, cette nouvelle règle n'aurait été discutée qu'en 2020, car au plus tard, c'était en 2020 qu'il fallait mettre en conformité notre répartition de sièges avec la nouvelle règle telle que fixée par le Conseil Constitutionnel. Ce n'était pas une demande, ni de David SAMZUN, ni d'un des autres maires de la CARENE. C'est quelque chose que nous subissons et nous essayons de trouver la moins mauvaise solution qui certes pénalise Donges comme les autres communes. A part Saint-Nazaire qui voit son nombre d'élus augmenter et Pornichet qui ne change pas. Il n'y a pas d'alternative satisfaisante à ce qui est proposé.

Voilà ce que je pouvais dire et que nous avons déjà examiné dans les diverses réunions qui ont eu lieu avant ce Conseil Municipal. Est-ce qu'il y a des prises de parole sur ce sujet ?

**Monsieur Jean-Marc NICOLLET**

Je ne vais pas répéter ce que tu as dit. Tu as dit que les maires le regrettaient et je pourrais même dire que l'ensemble des conseillers municipaux et communautaires le regrettent également. Pour en avoir discuté justement avec des élus des petites communes et comme je l'ai dit lorsque nous nous sommes rencontrés, c'est vrai qu'avec 2 représentants et 6 commissions cela va être un peu compliqué.

Je voudrais expliquer notre choix de vote. Nous allons nous abstenir sur ce sujet là car, encore une fois, l'on change les données par rapport à 2014. J'avais déjà fait une première intervention concernant la transformation du PLU en PLUi et j'avais fait remarquer que les conseillers communautaires qui avaient été désignés en 2014 n'étaient pas forcément des adjoints à l'urbanisme et nous, nous avons eu la chance que Louis le soit. Cela représentait un atout pour nous, mais certaines communes se sont senties un peu frustrées.

De nouveau, l'on nous change encore la donne comme tu l'as dit François, ce n'est pas du tout à la demande de David SAMZUN, ni d'aucune personne de la CARENE. Nous trouvons un peu dommage à chaque fois que les électeurs qui prennent des décisions en 2014 se trouvent en fait floués par des dégâts collatéraux, comme tu l'as dit.

Nous ne pouvons pas voter contre, car nous ne souhaitons pas venir à 48, ce serait catastrophique pour nous mais aussi pour l'ensemble des petites communes. Donc notre choix est plutôt de nous abstenir, sachant que nous pensons qu'il faut garder honnêtement la proportionnalité, ce qui pourrait ne pas être le cas lorsque les différents nouveaux délégués seront élus.

**Monsieur le Maire**

La proportionnalité lorsque les nouveaux délégués seront élus, je ne comprends pas ?

**Monsieur Jean-Marc NICOLLET**

C'est-à-dire qu'en 2014, il y avait 4 élus majoritaires et 1 élu minoritaire et pour en avoir discuté avec des collègues comme moi qui sont dans la minorité ou l'opposition, tout dépend comment l'on se considère. Cette proportionnalité va exister à travers le Conseil Municipal au scrutin indirect, mais pas directement car ce ne sont pas les électeurs qui vont décider éventuellement par leur vote qui sera leur conseiller comme nous étions fléchés à l'époque lors des listes électorales. Là ce ne sera pas le cas.

Donc cela fait des différences et tu le sais bien pour en avoir parlé certainement avec Jérôme DHOLLAND que la personne qui représente l'opposition à Saint André risque de ne pas être réélue.

**Monsieur le Maire**

Je rappelle que ce soir nous ne sommes pas là pour examiner les conséquences de cette modification, nous les examinerons lors d'un prochain Conseil Municipal et je pense qu'il faut voir chaque chose en son temps. Aujourd'hui nous délibérons sur le principe. Les conséquences représentent autre chose. Je précise qu'en même que sur les 10 communes de la CARENE, les communes les plus impactées donc dans les petites communes : la Chapelle-des-Marais, Saint Joachim, Besné, Saint-Malo-de-Guersac, ce sont tous des élus de la même majorité qui siègent et où l'opposition n'est pas représentée.

Les communes où il y a une opposition de représentée sont les communes de Pornichet, de Saint-André-des-Eaux, de Trignac mais cela va changer. A Montoir-de-Bretagne, il n'y a pas d'opposition de représentée.

**Monsieur Jean-Marc NICOLLET**

Du fait de leurs résultats.

**Monsieur le Maire**

Oui, dans l'ensemble, il y a peu de communes qui ont des élus de l'opposition, à part Saint Nazaire. Il y a Donges, Saint André des Eaux, Pornichet et puis il y avait Trignac, voilà. Sur les autres communes, ce sont des élus de la même majorité qui vont devoir sortir du Conseil Communautaire et le dommage en est encore plus grand puisque ce sont des élus qui participent aux travaux de l'équipe municipale et qui n'étaient pas trop de 3 pour se partager entre les diverses commissions de la CARENE. Peu importe les conséquences car les calculs ultérieurs ne font pas l'objet de cette réunion de ce soir. La question de ce soir était : « y avait-t-il une alternative à la solution retenue par les 10 maires lors de la Conférence des Maires ? » et il apparaît que malheureusement, il n'y en avait pas.

**Monsieur Mikaël DELALANDE**

Effectivement, nous devons nous conformer à la Loi. En ce qui nous concerne, nous allons nous abstenir car nous délibérons sur un principe, c'est ce qui a été dit, et nous, nous en avons un certain nombre.

Tout d'abord et cela a été déjà dit c'est la perte d'un siège pour notre commune. Donc au regard des nombreuses compétences que la CARENE a, nous estimons que 5 élus pour une commune comme Donges c'est déjà juste lorsque l'on veut vraiment s'intéresser à l'ensemble des dossiers et des compétences.

Puis, nous estimons qu'un accord avec un statut quo à 60, cela aurait été l'idéal, que les Maires puissent se mettre d'accord pour garder 60 élus. L'argument qui consiste à dire que Saint-Nazaire serait surreprésentée, cela ne nous dérange pas du tout. Cela ne peut pas être retenu car c'est conforme à la Loi, c'est 50 % de cet effectif comme ce sera 50 % d'effectif de 58.

Ensuite, nous estimons que cet accord engage la ville et qu'il sera difficile de renégocier ultérieurement pour revenir à une représentation plus forte hormis si nous avons une augmentation énorme de la population pour pouvoir prétendre de part la loi à des sièges supplémentaires.

Nous estimons que les maires auraient pu négocier un accord à 60 élus et garder ainsi la représentativité pour Donges et pour les autres communes.

**Monsieur le Maire**

Mikaël, tu redis quelque chose que j'ai exposé dans les différentes réunions, c'est-à-dire qu'effectivement il y avait un scénario où le nombre de conseillers communautaires pouvait rester à 60 dans le cadre de la nouvelle règle mais il modifiait profondément la représentation de Saint-Nazaire par rapport aux petites communes. La seule différence entre le scénario qui est amené à être délibéré ce soir et le scénario à 60, c'est que nous avons 2 élus de plus. Dans le scénario à 60, Saint-Nazaire avait 30 élus, alors que dans celui à 58 élus elle en a 29. L'élu qui aurait été rajouté en plus de l'élu de Saint-Nazaire, c'était l'élu de Donges qui serait resté.

Si je ne me trompe pas, pour Saint-Nazaire, 29 sur 58 c'est la même chose que 30 sur 60, nous sommes bien d'accord. Je l'ai dit en Conférence des Maires, mais malheureusement ce scénario faisait l'objet d'une objection fondamentale de toutes les petites communes qui disaient que psychologiquement cela ne passerait pas de dire que Saint-Nazaire allait gagner 7 sièges alors qu'il leur était demandé à elles d'en enlever 1. Cela faisait beaucoup 1 sur 3 pour elles et 7 pour Saint Nazaire et notamment Franck HERVY, pour ne pas le citer, assume parfaitement je pense et il l'a reconnu que cela ne serait pas passé et que c'était suffisamment compliqué au sein de sa commune de se retrouver à 58 en enlevant 1 élu à La-Chapelle-des-Marais.

En ce qui me concerne, j'ai dit que cela ne me gênait pas que Saint-Nazaire en ait plus 7 au lieu de plus 6. Que psychologiquement, cela pouvait se gérer parfaitement et que dans le concret cela ne changeait rien, puisque la proportion était la même. Mais ce scénario n'était pas celui retenu par les autres communes. Des petites communes envisageaient un scénario à 51 qui veut dire moins 2 pour Trignac, moins 2 pour Montoir de Bretagne et moins 1 pour Donges. Cela ne changeait rien pour nous. Ce scénario à 51 aurait peut pu être discuté mais nous nous sommes ralliés à Montoir en disant que ce n'était pas raisonnable de faire perdre 2 sièges à Montoir, en passant de 5 à 3, pour une commune qui pèse lourd dans l'économie locale et les recettes fiscales.

La proposition à 58 était donc la moins mauvaise des solutions, acceptable, même si moi, personnellement, je me suis très clairement exprimé pour le scénario à 60. Tu redis ce que j'ai dit. Nous sommes 10 maires et j'étais le seul à défendre le scénario à 60 et je me suis donc rallié, car il fallait prendre une décision sur le champ. Evidemment tout s'est fait dans la précipitation, car il y a des calendriers à fixer pour permettre la prise de l'arrêté du Préfet, lequel déclenche la possibilité de déposer les candidatures à Trignac qui doivent se faire plusieurs semaines avant les élections qui sont fixées en mai. Tout cela nous imposait de délibérer très très rapidement, d'où la réunion de ce soir.

Donc oui, le scénario à 60 était l'idéal pour nous. Il ne changeait rien pour Pornichet non plus. Il n'a pas été retenu pour les raisons que j'ai indiquées et que je regrette, mais c'est lors de la Conférence des Maires que la décision devait se prendre.

**Monsieur Mikaël DELALANDE**

Si l'on regarde d'un intérêt communal strictement Dongeois, effectivement, il y avait un scénario qui pouvait être défendu et retenu. Par contre, je souhaite bonne chance aux petites communes qui n'ont que 2 représentants, dont 1 maire, car ils vont passer beaucoup de temps à la CARENE.

**Monsieur le Maire**

C'est déjà le cas !

Beaucoup de maires, surtout de petites communes, sont investis de responsabilités assez lourdes : Alain MICHELOT pour le « PLUi », Marie-Anne HALGAND pour les « Finances », Sylvie CAUCHIE pour la « Gestion des personnels ». Cela fait beaucoup pour ces maires et cela va surcharger encore leurs tâches puisqu'ils ne seront que 2 à représenter leur collectivité. D'où la nécessité de se démultiplier. Cela va à l'encontre du bon fonctionnement de l'intercommunalité, nous sommes d'accord. Nous nous situons face à des textes de Loi qui ne vont pas dans le bon sens.

### **Madame Viviane ALBERT**

Nous allons également nous abstenir un peu pour les mêmes raisons que Monsieur NICOLLET. Notamment pour le passage de 5 conseillers à 4 pour Donges. Il y a quelque chose qui est un petit peu gênant pour nous dans le scénario que vous avez retenu, vous les maires, car nous avons l'impression d'une démocratie à l'envers. Cela n'était jamais apparu avant. Ce sont les maires qui ont décidé cette délibération et ce soir, nous sommes là à entériner.

Nous aurions pratiquement préféré que pour chaque commune, les conseillers municipaux décident en conseil municipal quel scénario aurait été possible plutôt que celui qui nous est imposé quelque part ce soir. Nous avons donc l'impression d'une démocratie à l'envers avec déjà une CARENE un peu omniprésente.

La deuxième chose que je voulais dire et dont j'ai parlé l'autre soir à la réunion que vous aviez provoquée, c'était notre souhait d'être un petit peu plus informés, nous les conseillers d'opposition, de tous ce qui se passe à la CARENE, car nous n'avons pas la possibilité, par la démocratie bien sûr, d'être présents lors des conseils communautaires. Donc nous ne sommes pas au courant de ce qui se passe à la CARENE. Nous aimerions bien voir des comptes rendus de vos commissions respectives, je le dis à tous les conseillers communautaires qui sont là ce soir.

### **Monsieur le Maire**

Madame ALBERT, je vais vous répondre sur ces trois points.

Vous dites « une démocratie qui fonctionne à l'envers », mais je crois que vous n'avez pas bien compris comment fonctionnaient les modifications des statuts de la CARENE. Je crois que pourtant, vous y aviez siégé, mais vous n'avez pas écouté en tout cas les contraintes de temps qui vous ont été exposées.

Je vous rappelle qu'en 2013, il y avait déjà eu un accord local entre les 10 maires et ce n'était pas une démocratie à l'envers. Cela avait fonctionné exactement de la même façon, et je n'ai pas eu connaissance que ces maires à l'époque avaient fait de longues réunions de préparation avec leurs conseils municipaux avant d'approuver cet accord. Donc cet accord local est approuvé, certes dans un délai contraint, ce que je regrette aussi, mais il est approuvé selon la même procédure qu'en 2013. La démocratie n'était pas plus à l'endroit en 2013 qu'elle n'est à l'envers aujourd'hui. C'est la même chose. Au niveau des règles, vous pouvez le regretter, mais c'est exactement la même chose que de votre temps, Madame ALBERT.

Deuxième point, vous dites que vous regrettez que la CARENE fasse plein de choses...etc. Je constate, Madame ALBERT, que lorsque l'on se situe dans l'opposition, l'on devient très frileux vis-à-vis de l'intercommunalité. Plus l'on est éloigné de la CARENE, plus l'on devient critique. Lorsque vous y siégiez, vous ne trouviez que des louanges à tresser sur la CARENE et maintenant que vous n'y siégez plus...

**Madame ALBERT**

Je ne crois pas Monsieur CHENEAU ! Je ne pense pas que je sois allée dans ce sens là !

**Monsieur le Maire**

Lorsque vous vous glorifiez de la politique du logement, notamment, la CARENE n'avait que des qualités. Maintenant que vous n'y siégez plus, la CARENE n'a que des défauts.

**Madame Viviane ALBERT**

Je n'ai pas dit cela !

**Monsieur le Maire**

Je crois que c'est un peu à géométrie variable. Vous essayez d'être présente dans les spectateurs dans les conseils communautaires et vous voyez un certain nombre de choses quand même, donc vous n'êtes pas totalement absente. D'autres pourraient y venir mais vous, vous êtes là, donc vous êtes un peu informée.

Moi je dis, la CARENE a beaucoup changé depuis 2014 et c'est heureux. La gouvernance et les délégations ont changé. Le système est beaucoup moins verrouillé qu'auparavant. Il est beaucoup plus participatif. J'en suis le témoin privilégié car je représente la CARENE dans beaucoup d'instances à l'extérieur, avec Nantes-Métropole sur les thématiques des déchets ou de l'eau, etc... et même à Redon, à l'Institut d'Aménagement de la Vilaine toujours pour l'eau. Les maires ont de vraies délégations, y compris ceux des petites communes comme je vous le disais. Donc, nous sommes dans un nouveau schéma, une nouvelle gouvernance, une nouvelle façon de travailler où les décisions ne sont pas imposées, comme vous dites, mais sont partagées en réunions des vice-présidents qui ont lieu tous les mardis après-midi.

C'est un vrai fonctionnement partenarial. Les maires sont tous informés de ce qui se prépare. Alors, je ne dis pas que tout va bien et que tout est idyllique. Souvent les services vont plus vite que nous et nous sortent des choses un peu trop vite à notre goût. Quelquefois, nous sommes obligés de freiner un peu les ardeurs sur certaines thématiques, mais il n'empêche que sur le plan général, nous pouvons être quand même plus satisfaits du fonctionnement actuel de la CARENE que des fonctionnements passés et je ne parle pas uniquement du dernier mandat mais même de celui d'avant. Certains élus communautaires, notamment Claire et Louis étaient déjà là entre 2001 et 2008, et je crois que la gouvernance, le fonctionnement n'était pas le même qu'aujourd'hui.

**Madame Claire DELALANDE**

Ce n'était pas la même chose. J'étais avec Madame LEMAITRE et cela se passait très bien. Je voulais juste intervenir en ce qui concerne les commissions dont je fais partie, notamment la Commission Transition Energétique. J'ai demandé à ce que les comptes rendus arrivent directement à la Mairie pour que vous puissiez les avoir.

**Monsieur le Maire**

Je termine mon intervention pour répondre à vos questions, Madame ALBERT. Donc je vous dis : la CARENE a un nouveau mode de fonctionnement qui est plus satisfaisant qu'auparavant.

Au niveau des retours d'informations, j'ai pris note de vos remarques lorsque nous nous sommes rencontrés avec les trois groupes de l'opposition. Je vous ai déjà dit et je vous le redis ce soir. Les élus de la majorité qui siègent dans les commissions et surtout, le Vice-Président que je suis, car je suis un peu dans la transversalité étant informé de ce qui se passe dans les réunions des vice-présidents où c'est le lieu des décisions. Nous vous ferons, au Conseil Municipal, des présentations synthétiques parce qu'évidemment, vu le nombre des délibérations qui passent à la CARENE, ce serait beaucoup trop long, sachant que beaucoup d'entre elles ne nous concernent pas directement.

Nous vous ferons donc des présentations synthétiques des principales décisions prises et qui impactent notre commune et il y en a dans les domaines que nous connaissons du PLUi où nous aurons bientôt une réunion de commission d'urbanisme pour faire le point. En dehors de l'urbanisme, il y a des décisions nous concernant au niveau de l'aménagement, du développement économique, des zones d'activités des Six Croix II, de l'eau, de l'assainissement, des déchets, la collecte enterrée, les transports, beaucoup de thématiques sur lesquelles nous ferons des comptes rendus réguliers au conseil municipal pour assurer le lien nécessaire entre le travail que nous faisons et l'information de l'assemblée délibérante. Cela ne me pose aucun problème, et cela me paraît complémentaire à la nouvelle gouvernance qui est en place depuis 2014 qui va dans le sens de plus de transparence et plus de collégialité dans les décisions prises au niveau de la CARENE.

#### **Madame Viviane ALBERT**

Je voulais dire que je ne suis pas anti-CARENE. De pouvoir y participer en tant que conseillère communautaire a été moi d'une importance capitale. Cela ouvre les frontières et les yeux. Cela permet de ne pas penser qu'à sa commune mais aussi aux autres communes et c'est toujours important et intéressant. Donc je ne peux pas vous laisser dire que je suis anti-CARENE ce soir, c'est tout. Je suis peut être un peu plus critique car j'ai peut être moins d'informations, je ne sais pas, mais je ne renierai pas la politique du logement et de l'habitat de la CARENE, ni le PLUi qui va être mis en place. Donc voilà, c'est tout ce que je voulais rajouter à votre intervention. Merci.

#### **Monsieur le Maire**

Je note malgré tout chez vous une beaucoup plus grande frilosité qu'avant 2014 et cela, vous ne pourrez pas le contester. Sur le PLUi, votre intervention de ce soir est un peu en décalage par rapport à toutes les craintes que vous aviez exprimées. Vous nous dites ce soir que vous assumez parfaitement le PLUi et ce n'était pas du tout le cas lorsque nous avons délibéré sur le transfert du PLUi. Vous assumez parfaitement, mais vous avez des réserves. Or, soit vous avez des réserves ou soit vous assumez à 100 %.

#### **Monsieur Alain CHAZAL**

Vous parliez Monsieur CHENEAU de grande frilosité nous concernant. Je vous ai connu très frileux aussi en ce qui concerne la CARENE en d'autres temps et je me réjouis aujourd'hui de voir que vous vous êtes réchauffé à ce point là, et j'apprécie votre enthousiasme qui ne fut pas celui-là il y a quelques années.

Mais, je voudrais revenir sur le sujet qui nous préoccupe ce soir. Je suis intervenu à plusieurs reprises dans ce domaine concernant la place du citoyen dans toutes ses décisions, ainsi qu'au niveau du PLUi.

J'ai toujours pensé que les Dongeois, les habitants des communes devaient avoir une vision proche de leur PLU. Aujourd'hui la commune, me semble-t-il, est de plus en plus en danger et je l'ai aussi dit. Il suffit de voir la baisse des dotations de l'Etat en ce qui concerne Donges, également l'impact du FPIC sur nos finances.

Tout à l'heure nous parlions, que ce soit Mikaël DELALANDE ou Jean-Marc NICOLLET, des difficultés qu'auraient les conseillers communautaires pour appréhender l'ensemble des dossiers de la CARENE. Et moi, je vous demande, chers collègues, d'imaginer la difficulté qu'auront les conseillers des petites communes lorsque nous serons dans la grande métropole Nantes-Saint-Nazaire. A quelle sauce serons-nous manger ? Je vous demande quand même de vous interroger là-dessus.

En ce qui me concerne, je suis tout à fait d'accord avec ce qui globalement a été dit ce soir. Nous allons, comme l'a dit Viviane, nous abstenir sur cette délibération. Essentiellement, on va enlever une fois de plus aux citoyens, aux habitants de nos communes, une possibilité de participer aux gestions des affaires qui les concernent. Je vous remercie.

### **Monsieur le Maire**

Monsieur CHAZAL, je vais répondre sur les deux points, comme vous vous y attendez.

Vous dites que j'avais un discours très critique en 2014 et je l'assume parfaitement. Simplement, je suis un pragmatique et pour moi, c'est le résultat qui compte. En 2014, le compte n'y était pas, parce que la gouvernance était verrouillée entre deux personnes et vous le savez très bien, Monsieur CHAZAL, que toutes les décisions étaient verrouillées. C'était cette gouvernance verrouillée qui était à l'origine de beaucoup de dysfonctionnements et de mécontentements sur le terrain, parce qu'il n'y avait pas de partage d'informations. Les élus avaient l'impression d'être des « potiches », excusez-moi. Il n'y avait pas de vraie adhésion au projet de l'intercommunalité.

Aujourd'hui, et depuis 2014, je le constate, je suis venu sans a priori, j'avais dit la CARENE sera ce que nous en ferons. La gouvernance a changé, sans répéter ce que j'ai dit. Je constate qu'il y a une volonté de vrai partage et je le dis très franchement, il n'y a pas de volonté de la ville centre d'avaler les autres communes. Il y a toujours des précautions prises pour ménager les intérêts, voire les susceptibilités des petites communes. Si nous passons à une augmentation du nombre de conseillers nazairiens, encore une fois, ce n'était pas une demande du maire de Saint Nazaire, ni de sa majorité. Je dis que pragmatiquement, nous ne pouvons qu'être plus satisfaits aujourd'hui de la CARENE que nous l'étions en 2014, et je crois qu'il y a plus de transparence, plus de transversalité, plus de partage qu'auparavant et l'adhésion est sans doute plus simple aujourd'hui. Ce n'est pas grâce à moi, ni aux autres, c'est le fait que la gouvernance a changé. C'est de cela dont nous pouvons nous réjouir.

Je ne renie pas mes propos du passé qui étaient justifiés et j'ai le droit de dire qu'aujourd'hui les choses ont changé. Je ne crache pas dans la soupe et je dis ce qui est bien quand il faut le dire.

Sur l'autre point, vous parlez de la grande métropole Nantes-Saint-Nazaire. Alors cette grande métropole, j'avoue que je ne la connais pas. Je connais juste un syndicat mixte qui s'appelle « le pôle métropolitain Nantes-Saint-Nazaire » qui a une compétence extrêmement réduite qui est celle de l'élaboration du SCOT (le schéma de cohérence territorial). Ce syndicat regroupe la Métropole Nantaise, Estuaire et Sillon, le Pays de Blain, Erdre et Gesvres, la CARENE bien sûr et puis c'est tout. Ce n'est que le SCOT et il n'y a pas dans les cartons de grande métropole Nantes-Saint Nazaire qui serait à une taille ingérable. La seule métropole qui existe est uniquement pour gérer le SCOT. Je pense que personne n'a envie d'adhérer à une structure aussi énorme que serait cette métropole.

Il existe déjà une métropole Nantaise qui est bien assez grande et qui pèse très lourd. Nous ne pesons pas lourd à côté et entre Nantes et nous, il y a Estuaire et Sillon qui est une petite communauté de communes. Même si elle s'est agrandie par la fusion entre Loire et Sillon et Cœur d'Estuaire, il ne faut pas fantasmer sur la prise de pouvoir par Nantes ou par je ne sais qui sur notre territoire. Il y a simplement des synergies, des convergences sur des sujets précis. Je rappelle la thématique des déchets par exemple où par le contrat que j'ai signé au nom de la CARENE avec la représentante de Nantes-Métropole, nous allons pouvoir assurer et pérenniser l'évacuation de tous les déchets ménagers du territoire de la CARENE dans l'usine Arc-en-Ciel à Couëron. Voilà une coopération pragmatique et efficace qui nous garantit sur le long terme une filière de traitement de nos déchets et également pour le centre de tri. C'est une coopération au cas par cas et pragmatique.

Il y a une autre coopération que nous avons déjà vue depuis plusieurs années, c'est la canalisation d'eau potable entre Nantes et La Baule. Cette canalisation qui est entrée dans sa dernière tranche cette année, entre Trignac et La Baule, eh bien elle est en coopération avec Nantes Métropole et également Cap Atlantique. C'est donc un grand projet intercommunal et cela ne veut pas dire que Nantes est en train d'absorber la CARENE, c'est-à-dire que nous avons des intérêts communs à défendre et nous les défendons, c'est tout. Nous les défendons lorsque nous avons des sujets communs et je ne suis pas persuadé que nous ayons beaucoup d'autres choses à développer avec Nantes Métropole. Si nous en avons, nous ne manquerions pas de le faire. C'est une coopération parmi d'autres.

**Monsieur Alain CHAZAL**

Excusez-moi, vous avez bien compris Monsieur CHENEAU, qu'il s'agissait pour moi d'une déclaration sur le fond et sur mes inquiétudes quant à la place de la commune et sa pérennité et la place du citoyen dans sa vie de tous les jours tout simplement.

**Monsieur le Maire**

Vous tenez un discours de votre formation politique qui est tenu également dans d'autres communes, nous le lisons dans la presse. Il n'y a pas de doute, ni de débat là-dessus. Oui, c'est un message que vous faites passer comme d'autres le font passer dans d'autres communes de la CARENE. Nous sommes tous d'accord au sein de cette assemblée sur la nécessité de garder les communes, cela ne fait pas débat. Après, nous pouvons avoir à discuter sur les compétences pour savoir ce qui doit être transféré ou pas.

Est-ce qu'il y a d'autres prises de parole ?

**Madame Anne AUFFRET**

Juste une question. J'ai entendu tous les états d'âmes qui peuvent être donnés sur les regrets etc...

Si par exemple, un conseil municipal se prononce « contre », voire même une abstention totale, quelle est l'incidence sur cette décision ?

**Monsieur le Maire**

Effectivement, tu as raison de poser cette question. La règle n'est pas celle de l'unanimité des conseils municipaux. La règle est celle de la majorité qualifiée, c'est-à-dire que pour que le projet ne soit pas approuvé, il faudrait que les deux tiers des communes votent « contre » par exemple ou que la commune de Saint Nazaire vote « contre ». Même si une commune s'y opposait, 1 sur 10, cela ne suffirait pas à empêcher l'entrée en vigueur.

Le projet entre en vigueur si les deux tiers des communes représentant la moitié de la population ou la moitié des communes représentant les deux tiers de la population l'approuvent et là avec Saint-Nazaire qui représente déjà largement plus de 50 % de la population de la CARENE. Nous savons que Saint-Nazaire a délibéré. Maintenant, il suffit qu'une commune autre que Saint Nazaire délibère. Or, c'est déjà fait puisque Saint-Joachim notamment a délibéré, les autres je ne sais pas. La majorité est déjà acquise.

**Monsieur Thomas HAUGOU**

Je fais une remarque aussi François par rapport aux abstentions et aux refus. Si j'ai bien compris ce qui est écrit, cela veut dire que si l'on s'abstient ou si l'on refuse, on tend quand même plus vers les 48 sièges qui sont la norme officielle que vers ce qui nous est proposé à 58.

**Monsieur le Maire**

Oui, effectivement. Si il n'y avait pas d'accord sur 58, on reviendrait à 48, cela voudrait dire moins 2 pour Trignac, moins 2 pour Montoir, moins 1 pour nous, car nous sommes plus grand que celles-ci. Cela ne changerait rien pour nous mais cela pénaliserait beaucoup d'autres communes.

**Madame Anne AUFFRET**

Je voulais dire qu'en s'abstenant ou en votant contre, la position est favorable à un conseil de 48. Evidemment ce n'est pas le cas, vu que 2 conseils ont obtenu la majorité, mais nous pouvions tendre là-dessus en exprimant les mêmes arguments qui sont recevables, je n'y reviens pas. Effectivement, nous pouvions arriver à avoir les mêmes conséquences, je ne parle pas d'un contre mais au moins d'une abstention. C'était le point que je voulais souligner.

**Monsieur le Maire**

Effectivement, tu as raison. Si aucun accord n'est trouvé, c'est la Loi qui s'applique par défaut et la Loi c'est 48. C'est le couperet. Sauf accord, donc soit c'est un mauvais accord, soit c'est la mauvaise Loi, mais la Loi est plus mauvaise que l'accord.

Et je redis que la procédure est identique à celle de 2013. Elle n'a pas été maltraitée à part qu'elle a été faite dans un délai contraint. Je l'ai dit et je le redis officiellement que c'est un dommage collatéral. C'est tout. Les affaires Trignacaises ne me concernent pas, mais je constate comme tout le monde que cela nous ennuie tous.

S'il n'y a pas d'autres prises de paroles, nous allons passer au vote, en relevant que certains ont dû s'absenter et ont laissé pouvoir de la façon suivante :

**Monsieur KLEIN Rémy (procuration à Monsieur OUISSE Louis),  
Madame OLIVEIRA Angélique (procuration à Madame ARDEOIS Martine),  
Madame ALBERT Viviane (procuration à Madame MORICLET Claudine).**

## **Décision**

Après délibération, le Conseil Municipal, par :

- **18 POUR**

Et

- **9 ABSTENTIONS**

Monsieur NICOLLET Jean-Marc – Madame RIOT Michelle – Messieurs BAUDICHAUD Ghislain et LETERRIER Philippe – Madame ALBERT Viviane – Monsieur CHAZAL Alain – Madame MORICLET Claudine – Monsieur DELALANDE Mikaël – Madame MISIN Christine,

➔ **APPROUVE** le nouvel accord local précisant les nouvelles modalités de répartition des sièges au sein du Conseil Communautaire portant à 58 le nombre de conseillers communautaires.

\*\*\*\*\*

### **Monsieur le Maire**

Cette séance exceptionnelle est levée. Je vous remercie d'y avoir participé. Le prochain Conseil Municipal aura lieu le 11 mai prochain.

\*\*\*\*\*

**CLOS ET ARRETE LES DITS JOUR – MOIS ET AN**